

Convention Simplifiée de Formation N° 44461

Entre les soussignés :

</ 1125978 />

♦ DRIVING FORMATION

ZA DU BON PUIITS - ST SYLVAIN D'ANJOU
49 480 VERRIERES EN ANJOU
Numéro de Déclaration d'Activité : 52440504644 enregistré
auprès du Préfet de Région PAYS DE LOIRE
Siret : 48376534300031

♦ IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT

21 AVENUE DE PENHOET
44600 SAINT-NAZAIRE

Siret : 49280090900037

Représenté par : Mme MEHEUST Cindy

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

DRIVING FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : A2601HA

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Intitulé	: Formation sécurité travaux en hauteur et mise en oeuvre des EPI antichute
Objectifs	: Identifier et évaluer les risques liés aux chutes de hauteur pour les différentes situations de travail rencontrées Choisir les mesures de prévention et équipements de protection adaptés à chaque situation Mettre en oeuvre les différents équipements de protections contre les chutes en respectant leur emploi.
Moyens, méthodes	: Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation. Un tour de table de positionnement permet à notre formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et de s'adapter. Nous mettons un point d'honneur sur les temps d'échanges entre nos formateurs et les stagiaires tout au long de leur parcours de formation.
Modalités suivi	: En présentiel, parcours individualisé selon niveau d'expérience. Délivrance d'une attestation de fin de formation, feuille d'émargement et certificat de réalisation.
Modalités Evaluation	: Evaluation de positionnement et Evaluation finale (pratique et théorique).
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 7 heures réparties sur 1 journée le 9 juillet 2026
Lieu	: 4-DRIVING FORMATION ANGERS - ZA du Bon Puits - 3 Rue de la Charonnerie - St Sylvain d'Anjou - 49480 VERRIERES EN ANJOU -
Participant(s)	: KABA Mamadou

En cas de pré requis indiqués au programme de formation : vous vous engagez, en signant cette convention, à ce que les pré requis soient vérifiés avant l'entrée en formation.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT	1	220.00 €	44.00 €	220.00 €
Total HT :					220.00 €
TVA :			44.00 €	TOTAL TTC :	264.00 €

Conditions de Paiement : IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT - SAINT-NAZAIRE : Règlement à 30 jours fin de mois

Précisez ci-dessous l'adresse de facturation : (Cocher la case correspondante)

- ☐ **ENTREPRISE** IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT - 21 AVENUE DE PENHOET - 44 600 SAINT-NAZAIRE
- ☐ **OPCO** Coordonnées :
- ☐ **SIEGE SOCIAL - HOLDING - Autre** Coordonnées :

Pour toute prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, nous faire parvenir son accord de prise en charge.
Tout montant non pris en charge par un organisme financeur sera refacturé au signataire de la présente offre.

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à DRIVING FORMATION après signature. DRIVING FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, DRIVING FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dûes pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire un recours contre lui, de reporter une ou plusieurs sessions qui ne pourraient avoir lieu en raison de l'absence d'un formateur. A cet effet, il informera le demandeur, sauf cas de force majeure.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Article 4 : Organisation Stage de formation

Obligations du client

Tous les stagiaires devront être reconnus aptes par la médecine du travail et être munis de leurs équipements de protection individuelle.

Si la formation a lieu sur le site du client, le matériel utilisé pour les formations devra obligatoirement être vérifié (VGP) et assuré. DRIVING FORMATION se dégage de toute responsabilité.

Obligations de DRIVING FORMATION

DRIVING FORMATION déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable et s'engage à maintenir pendant toute la durée du présent contrat les garanties nécessaires à la couverture de son activité.

Sortie anticipée

En fonction du nombre de participants sur la journée de test CACES®, les candidats ayant terminé leurs épreuves peuvent être libérés avant l'heure prévue, sauf avis contraire de l'employeur.

Afin de fournir une prestation de qualité, et en accord avec les participants, DRIVING FORMATION se réserve le droit d'aménager les horaires de la formation.

Fait à ANCENIS, le 6 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT

Pour DRIVING FORMATION

Sébastien BRANCHEREAU

Président



DRIVING FORMATION S.A.R.L.
226, rue Morane Saulnier-44150 Ancenis
Tél. 02 40 83 00 23 - Fax 02 40 83 00 93
Email: sebastien.branchereau@drivingformation.com
adeline.branchereau@drivingformation.com
Sarl au capital de 50 000 €-Siret: 483 745 343 00031
Code APE 8551A-N°TVA FR 83483765343
Sébastien BRANCHEREAU
Gérant DRIVING FORMATION